

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

Séance du Mardi 02 novembre 2021

Date de convocation : 26/10/2021. Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date d'affichage : 10/11/2021 Conseillers Municipaux participant au vote : 11

L'an deux mil vingt et un

Le deux novembre à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEGUIN Eric, Maire.

PRESENTS : Madame DUMORTIER Line, Monsieur MONTIER Guy, Maires-Adjoints
Madame COURBRAS Sylvie, Monsieur DELAHAYE Didier, Monsieur DELAHAYE Thomas,
Madame LANDRAT Sabine, Madame COURVOISIER Magali, Monsieur LESTRINGANT Thierry,
Monsieur MORINEAU Jérémy, Monsieur PROT Jean-Pierre

REPRESENTES :

Secrétaire de séance : Monsieur MONTIER Guy

Monsieur LESTRINGANT Thierry n'a pas approuvé le compte-rendu du précédent conseil.

01 – ASSOCIATION FONCIERE – ACCEPTATION DE REPRENDRE L'ACTIF ET LE PASSIF

La DDT a confirmé que l'Association Foncière n'avait pas de statuts. Deux possibilités se présentaient :

1. Etablir des Statuts. Pour cela, il fallait convoquer tous les propriétaires de terres et forêts de la commune.
2. Dissoudre l'Association Foncière.

Mr DELAHAYE Didier, Président de l'Association, expose que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Saint-Etienne-Roilaye, a dans sa délibération du 07 octobre 2021 demandé sa dissolution et propose que :

- Les biens appartenant à l'Association Foncière soient incorporés dans le patrimoine communal,
- L'actif et le passif de l'Association Foncière soient attribués à la commune.

La situation financière de l'Association est la suivante :

Section de Fonctionnement :

Recette

Participations et cotisations	5 285,00 €
Excédent reporté 2020	52 053,08 €

Total	57 338,08 €
--------------	--------------------

Dépenses

Entretien voies et réseaux **57 337,08 €**

Section d'Investissement :

Recette

Excédent reporté 2021 **0,95 €**

Dépenses

Installation générales, agencements **0,95 €**

Mme LANDRAT Sabine demande quel est le but de l'Association ?

Elle a pour but de créer des chemins pour desservir des parcelles lorsqu'il y a un remembrement.

Mr DELAHAYE Didier montre 3 plans expliquant les chemins revenant à la commune si acceptation par celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres, accepte et décide :

- Que les chemins d'exploitation soient intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R. 123-16 du code rural ;
- Que les actifs et passifs de l'Association soient versés à la commune ;
- De donner tout pouvoir à Mr le Maire en vu de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'Association Foncière et à la reprise de l'actif et du passif ;
- Que la mutation des biens sera réalisée par acte administratif, et pour ce faire, le Maire n'étant pas autorisé à signer, il est demandé au 1^{er} Adjoint de le faire, de ce fait, Mme DUMORTIER Line, Conseiller municipal (adjoint) représente la commune pour signer l'acte administratif.

02 – FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

Colis de Noël et dons

Pour les personnes de 70 ans et plus, ayant leur résidence principale dans la commune, un colis (par personne), sera offert ainsi que la somme de 100 € (par foyer), qui seront versés sur leur compte bancaire. Un courrier sera envoyé à chaque bénéficiaire afin de demander un RIB.

Après étude et comparaison des différentes brochures, le choix s'est porté sur le magasin Intermarché de Trosly-Breuil pour un colis d'une valeur maximale de 25 €TTC.

La commande et la distribution se feront par Mme LANDRAT Sabine et Mme COURBRAS Sylvie. Le coût de ces gratifications sera imputé au budget du CCAS 2021.

Repas des aînés

Le repas des aînés (âgés de 60 ans et plus) aura lieu le dimanche 16 janvier 2022 au domaine des Thermes à Pierrefonds.

Tous les conseillers municipaux et leur conjoint sont conviés également à ce repas.

Monsieur et Madame PATELA pourraient venir au repas moyennant une participation.

Le coût du repas sera imputé au budget du CCAS 2021 pour un montant d'environ 50 € par personne (repas, boisson et animation compris).

Sortie cinéma pour les enfants de la commune

La municipalité offrira aux enfants de la commune (de 5 à 16 ans), une séance de cinéma au Majestic à JAUX, le mercredi 29 décembre 2021, après-midi. Un goûter sera offert après la séance au restaurant FLUNCH de Venette.

Le coût de cet après-midi ainsi que le transport en bus, seront pris en charge par le budget communal.

03 – DECISION MODIFICATIVE

Un rattachement de charges sur l'année 2020 a été effectué pour une dotation article 21. Toutefois, lors de la régularisation en mai 2021, la commune n'était plus attributaire de cette allocation.

Il convient donc d'annuler ce rattachement par une décision modificative

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

DECIDE de procéder à l'ouverture des crédits budgétaires correspondants en dépenses et en recettes :

- DF Chapitre 67 Article 6718 (Autres charges exceptionnelles) + 4 723 €
- RF Chapitre 74 Article 7488 (Autres attributions) + 4 723 €

04 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Il importe de faire figurer l'accord du Conseil municipal pour l'opération, l'engagement à prendre en charge la part qui lui incombe et l'autorisation au Maire, à signer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord pour la réalisation des travaux d'entretien de l'église et de son clocher, dont le montant est estimé à 16 200,29 €HT soit 19 440,35 €TTC.

SOLLICITE une subvention de 30 % du montant des travaux HT.

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document définissant les modalités pratiques de l'opération et nécessaire à l'application de la présente décision.

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la commune.

05 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Il importe de faire figurer l'accord du Conseil municipal pour l'opération, l'engagement à prendre en charge la part qui lui incombe et l'autorisation au Maire, à signer le dossier de demande de subvention avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DONNE son accord pour la réalisation des travaux d'entretien de l'église et de son clocher, dont le montant est estimé à 16 200,29 €HT soit 19 440,35 €TTC.

SOLLICITE auprès de la DRAC une subvention de 40 % du montant des travaux HT

S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la DRAC définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente décision

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la commune

06 – CLASSE DE NEIGE 2022

Le CCAS de Saint-Etienne-Roilaye attribuera une participation exceptionnelle, à définir, par enfant de la commune qui ira en Classe de Neige.

Le coût de cette participation sera pris en charge par le budget du CCAS 2022.

07 – DECORS DE NOEL

Deux points lumineux seront ajoutés dans la commune :

- Chemin de la Ferme
- Rue du Bouilloire à Genancourt

08 – DEFIBRILLATEURS

L'achat des défibrillateurs est obligatoire sur les communes. Un devis de 82€ par mois et par défibrillateur (la maintenance est faite par l'entreprise). Une demande d'achat groupé par la CCLO sera faite.

09 – VOIRIE

Des demandes de devis auprès des établissements COLAS et TPIP ont été faites pour améliorer le réseau pluvial rue du Trou à Loup et rue de la Pierrette.

10 – QUESTIONS DIVERSES

- Tailles des arbres :
 - Des courriers vont être renvoyés aux administrés qui n'ont pas fait les travaux. Un point doit être fait par Messieurs MONTIER et LESTRINGANT.
- Méthaniseur :
 - Pas de nouvelles informations. Si le dossier passe au Tribunal, il y aura besoin d'un avocat.
- Coulées de boues :
 - Champ rue de la Briquetterie, l'eau coule et emmène la terre. Voir avec la CCLO qui a la compétence Eau Ruissellement et l'Entente Oise Aisne.
- Armoires :
 - Les portes de l'armoire de la fibre ont été remontées mais mal fermées.
- Secrétaire de séance :
 - Le secrétaire de séance va valider toutes les questions diverses.
- Chien
 - Un courrier recommandé a été envoyé avec obligation de faire un examen comportemental du chien.
- La SAUR
 - Une maintenance est prévue pour les écolives.
 - Ils sont intervenus pour des travaux de peinture à l'intérieur du poste et l'étanchéité du plafond.
- Les espaces verts
 - L'entreprise BODINIER ayant arrêté l'entretien des espaces verts sur la commune, Mr LESTRINGANT se charge de demander des devis à différents paysagistes : un devis pour le ramassage des feuilles avant l'hiver et un devis pour l'année 2022.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15

Ont signé au registre les membres présents.